



## LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 19 décembre 2023

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

### **COHÉSION ET RAYONNEMENT**

- 1-Rapport d'activité annuel du syndicat pour la restauration collective (SYREC) pour l'année 2022
- 2- Adoption de la Charte Ville Handicap 2023
- 3- Rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)
- 4- Recensement de la population 2024 – Modalité de rémunération des agents recenseurs
- 5-Approbation de la convention relative à la participation financière aux frais de scolarité entre les communes de Courbevoie et de Villeneuve-la-Garenne
- 6-Approbation du rapport annuel 2022 sur la mise en œuvre de la politique de la ville
- 7-Approbation de la Convention d'objectifs et de financement du Lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour 2023-2025
- 8-Approbation de la mise en place d'un nouveau règlement intérieur d'utilisation des salles de la Fosse aux Astres
- 9-Approbation de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- 10-Attribution d'acomptes à diverses associations locales et groupements d'intérêt public exercice 2024
- 11-Versement de subventions aux associations signataires de la charte d'accompagnement à la scolarité
- 12- Attribution de subvention dans le cadre de la bourse d'accompagnement à la performance sportive saison 2023/2024

### **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE**

- 13-Approbation de l'avenant n°2 portant résiliation amiable anticipée du bail emphytéotique administratif conclu le 31 décembre 2008 entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et l'association d'unification islamique
- 14-Approbation d'un bail emphytéotique administratif entre la ville de Villeneuve-la-Garenne et l'association d'unification islamique
- 15-Approbation de la désaffectation et du déclassement d'une parcelle cadastrée section L numéro 320 située à l'angle avenue de Verdun et rue du Haut de la Noue
- 16-Approbation de la cession d'une parcelle cadastrée section L numéro 320 située à l'angle avenue de Verdun et rue du Haut de la Noue
- 17-Approbation et signature d'une convention avec L'Agence Nationale de Traitement Automatique des Infractions (ANTAI) dans le cadre la mise en œuvre du forfait post-stationnement (FPS) 2024-2026
- 18-Approbation de la création de deux zones de stationnement et de la tarification en voirie et en ouvrage
- 19-Approbation de l'avenant numéro 1 au contrat de concession de service relatif à la gestion du stationnement
- 20-Communication du rapport annuel sur les activités du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour l'année 2022
- 21-Communication du rapport annuel d'activité de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville - exercice 2022
- 22-Communication du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2022
- 23-Communication du rapport annuel sur les activités du syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne – SYCTOM pour l'année 2022
- 24-Communication du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile- de-France (SIGEIF) pour l'année 2022

- 25-Communication du rapport d'activité et de développement durable annuel du Syndicat Interdépartementale pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) - année 2022
- 26-Communication du rapport annuel du délégataire dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville - exercice 2022
- 27-Fixation du tarif des droits de place applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024
- 28-Dérogation au principe de repos hebdomadaire douze dimanches par an dans les commerces et de son application à Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024
- 29-Engagement de la ville de Villeneuve-la-Garenne dans le programme territoire engagé pour la transition écologique,
- 30-Création de zones d'accélération des énergies renouvelables
- 31-Approbation de l'avenant n°1 à la convention de portage immobilier et foncier entre l'EPT Boucle Nord de Seine, CDC habitat social et la ville de Villeneuve-la-Garenne
- 32-Approbation de l'avenant n° 3 à la convention relative à l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à conclure entre l'Etat, la ville de Villeneuve-la-Garenne, l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine et les bailleurs sociaux du quartier prioritaire "aire 2029"

### ***SÉCURITÉS JURIDIQUES***

- 33-Approbation du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsable (SPASER)
- 34-Approbation du rapport d'activité annuel de la commission éthique extra-municipale année 2023

### ***RESSOURCES HUMAINES***

- 35-avantage en nature
- 36-Rapport social unique
- 37-Transfert de personnel EPT
- 38-Création d'une indemnité forfaitaire couvrant les frais des cynotechniciens ou maitres-chiens en exercice au sein de la police municipale

### ***FINANCES***

- 39-Désignation d'un membre du Conseil d'administration de la SEMELOG
- 40-Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024
- 41-Approbation des montants du fonds de compensation des charges transférées (FCCT) pour l'exercice 2023
- 42-Approbation de la convention de versement de subventions accordée par la Région Ile-de-France pour financer des terrains synthétiques de grands jeux
- 43-Approbation de la convention de versement de subventions accordée par la Région Ile-de-France pour financer un véhicule
- 44-Décision modificative n°1

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le

**Pascal PELAIN**

**Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Conseiller régional d'Ile-de-France  
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

#### ***Délais et voies de recours :***

*Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision.*